



Plan de gestion du Parc National de Pongara

“Les Gabonais peuvent légitimement être fiers de leur beau pays”

Omar Bongo Ondimba, 2007



Table des matières

Plan de gestion du Parc National de Pongara	1
1) Préambule	1
2) Introduction	6
I. Présentation et diagnostic général du Parc National.....	7
1) Historique	7
2) Localisation	7
3) Statut juridique.....	9
4) Composantes physiques.....	10
5) Composantes biologiques du Parc National	12
6) Données socio-économiques du Parc National	14
II. Diagnostic de l'état actuel du Parc et de sa gestion.....	23
1) Synthèse des valeurs identifiées pour le Parc National et priorisation	23
III. Stratégie quinquennale pour le Parc National.....	31
1) Méthodologie.....	31
2) Synthèse des menaces et priorité de gestion pour le Parc National de Pongara	31
3) Stratégies et modalités de mise en œuvre du Plan de gestion	38
4) Budget et chronogramme.....	48
5) Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi	50
Actions du Plan Stratégique Gabon Emergent pris en compte par le Plan de Gestion du Parc National.....	54

Plan de gestion du Parc National de Pongara

“Les Gabonais peuvent légitimement être fiers de leur beau pays”

Omar Bongo Ondimba. 2007

1) Préambule

Référentiels et portée du document

L'élaboration du présent Plan de Gestion s'est effectuée en s'appuyant sur deux référentiels cardinaux :

- Le référentiel normatif : la loi N°003/2007 du 27 août 2007 relative aux Parcs Nationaux du Gabon
- Le référentiel politique : le Plan Stratégique Gabon Emergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016.

En effet, l'article 3 de la loi 003/2007 relative aux Parcs Nationaux du Gabon stipule que chaque Parc National doit avoir un Plan de Gestion élaboré, validé et mis en œuvre sur son territoire. Par Plan de Gestion, la loi entend : « *Le document et ses annexes, présentant sur la base d'une planification quinquennale, les mesures envisagées pour assurer la conservation d'un Parc National* ». Enfin, l'article 21 de la loi stipule : « *Chaque parc est doté d'un plan de gestion spécifique élaboré par l'administration du parc, après consultation de toutes les parties intéressées, dont les communautés de la zone périphérique et celles vivant, le cas échéant, à l'intérieur du parc au moment de sa création. Il tient compte des usages et droits coutumiers de ces communautés.* »

Le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE) est le document qui concrétise le Projet de Société « l'avenir en confiance » de Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA en décrivant la Vision du Gabon Emergent à l'horizon 2025 et en déclinant orientations stratégiques, programmes et actions qui y mèneront.

Dans cette perspective, le Plan de gestion du Parc National de Pongara contribuera localement à la mise en œuvre de 17 actions issues de 10 Plans Sectoriels et Programmes Phares du PSGE indiqués à la fin du présent document.

Le présent Plan de gestion est relatif au Parc National de Pongara et valable suite à sa validation pour une période de cinq (5) ans de Janvier 2014 au 31 Décembre 2018.

Ce document n'est pas figé dans le temps mais peut évoluer en fonction des enjeux de gestion intervenant sur le territoire du Parc National.

Le Plan de gestion est un document technique de planification, destiné à la fois :

- Aux autorités de gestion du Parc National (ANPN et équipes de conservation) ;
- Aux bailleurs et porteurs de financements ;
- Aux partenaires technico-économiques : ONG, associations locales, opérateurs touristiques, activités extractives... ;
- Au Gouvernement Gabonais, via ses différents Ministères et ses Agences d'exécution ;
- À la communauté nationale et internationale.

L'objectif étant que tous ces acteurs puissent partager des objectifs communs sur les 5 années à venir autour de l'aire protégée, en mutualisant leurs efforts et en menant une politique de conservation efficace et structurée.

Définition du Plan de gestion

Le Plan de gestion du Parc National est le document qui définit, avec une vision prospective quinquennale :

- Les valeurs du Parc National (écosystémiques, spécifiques, naturelles, économiques, culturelles, éducatives) ;
- Les menaces existantes ou potentielles pour les valeurs identifiées ;
- Les conditions souhaitées pour les valeurs au terme des cinq (5) années de gestion ;
- Les objectifs à atteindre sur la période de cinq (5) années ;
- Les activités à mettre en œuvre par les équipes de conservation pour atteindre ces objectifs ;

- La planification et la budgétisation de ces mêmes activités, sur une période de cinq (5) années.

Processus d'élaboration

La méthodologie qui a été définie par l'ANPN, avec l'assistance technique de Wildlife Conservation Society (WCS), World Wildlife Fund (WWF) et de l'US Forest Service (USFS), est un processus participatif, ayant permis de bénéficier du consensus de toutes les parties concernées par le Plan de gestion.

Pour la réalisation de ce document, de nombreuses réunions techniques ont été réalisées par la cellule de planification de l'ANPN avec les équipes technique de planification composées à cette occasion dans les Parcs Nationaux.

Les différentes étapes de la méthodologie ont été réalisées en une année et sont présentées en annexe du présent document, dans un guide méthodologique destiné à généraliser le processus d'élaboration.

Le document final a été soumis à validation auprès des partenaires techniques et des communautés villageoises impliquées dans le Plan de gestion du Parc National. (Annexe n°1 : liste des parties prenantes)

Structuration du Plan de gestion

Le Plan de gestion est composé d'un document de synthèse et de cinq (5) documents de planification détaillant techniquement les activités proposées dans le document-cadre :

- Programme de conservation et de recherche ;
- Programme de surveillance et la Lutte Anti-Braconnage (LAB) ;
- Programme de développement touristique ;
- Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement
- Programme de zonage et d'aménagement du Parc National.

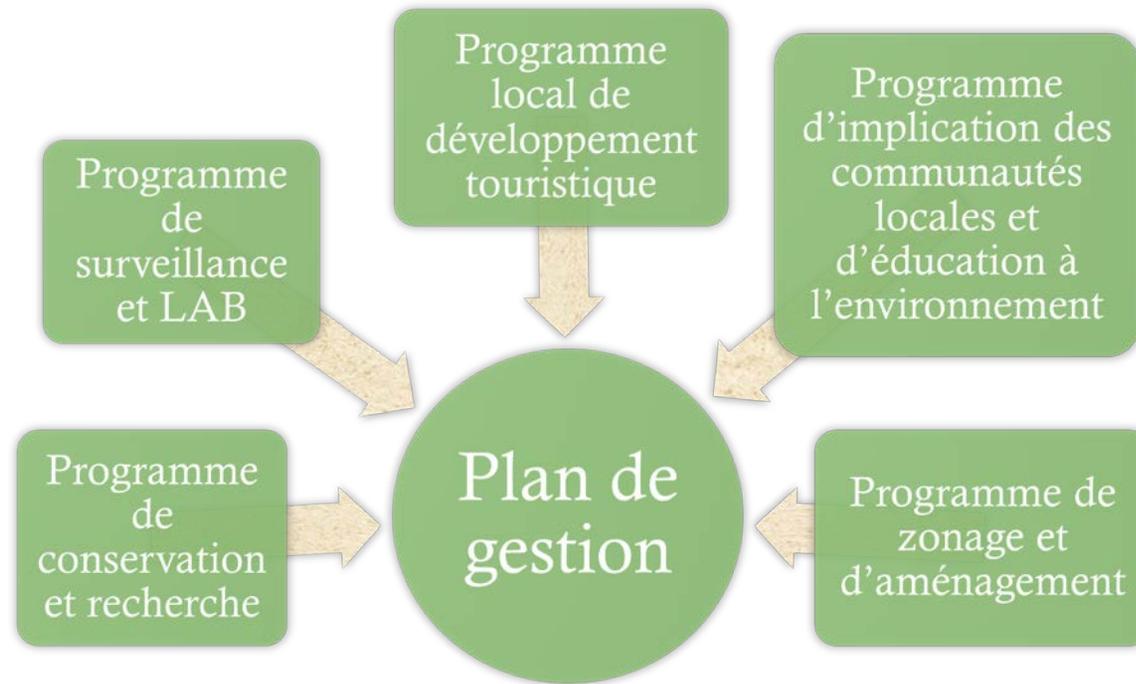


Figure n°1 : Schéma du plan de gestion et de ses annexes techniques

L'idée de réaliser cinq (5) programmes, annexés au document de Plan de gestion, est d'en faciliter sa mise en œuvre. Au sein des équipes de conservation du Parc National, le conservateur devra désigner une personne de son équipe pour mettre en œuvre durant cinq (5) ans le programme qui lui aura été attribué. La mise en œuvre des cinq (5) programmes identifiés permettra l'atteinte des objectifs identifiés dans le Plan de gestion du Parc National.

Le Plan de gestion fixe les objectifs sur cinq (5) ans à atteindre par les équipes de conservation. Il est le cadre structurant de la gestion du Parc National et devra permettre aux conservateurs de définir :

- Un Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ) ;
- Un Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) ;

- Quatre (4) Plans de Travail Trimestriels (PTT).

Ces documents prospectifs seront rédigés par le conservateur du Parc National, en concertation avec tous les acteurs de la conservation du Parc National afin de partager des objectifs communs et de mutualiser leurs moyens pour atteindre ces objectifs de conservation et de développement du Parc National.



Figure n°2 : Les différents documents cadre pour la gestion des Parcs Nationaux

2) Introduction

A. Synthèse sur les caractéristiques du Parc

Le Parc National de Pongara est caractérisé par une diversité élevée d'habitats naturels, du fait d'une couverture végétale variée et peu modifiée par l'exploitation forestière. A cette variété de formations végétales est associée une forte biodiversité végétale et animale que relèvent les inventaires réalisés depuis la création de cette aire protégée.

Cet espace naturel est d'autant plus important qu'il est situé à quelques kilomètres de la capitale du pays, Libreville, qui compte plus de 600.000 habitants.

Par ailleurs, sur les 80.000 hectares de mangroves abrités par la rive gauche de l'estuaire du Komo, 45.000 hectares sont inclus dans le Parc National de Pongara. Cette végétation joue un rôle de « nurserie » pour la reproduction des poissons et des crevettes.

Les principales menaces qui pèsent sur les richesses du Parc National sont :

- l'exploitation forestière à des fins de construction par les communautés mais également à des fins économiques ;
- Le braconnage motivé le plus souvent par le développement du commerce international des pointes d'ivoire et des peaux, ainsi que la vente du gibier sur le marché de Libreville ;
- Le prélèvement accru des ressources halieutiques pour en faire commerce et la présence illégale de chalutiers.

B. Résumé des priorités de gestion

Cette aire protégée a été désignée comme Parc National pour :

- Protéger l'intégrité écologique des écosystèmes dans l'intérêt des générations actuelles et futures ;
- Exclure toute exploitation ou occupation incompatible avec les objectifs de la désignation ;
- Offrir des possibilités de visites, à des fins spirituelles, scientifiques, éducatives, récréatives et touristiques, dans le respect du milieu naturel et de la culture des communautés locales.

I. Présentation et diagnostic général du Parc National

1) Historique

Depuis dix ans, le Parc National de Pongara a bénéficié de nombreux travaux des pouvoirs publics et des ONG, à travers des études scientifiques et des activités de terrain. Ces études ont permis de mettre en avant le caractère naturel remarquable du site avec comme points forts d'abriter :

- Une des zones les plus importantes du monde pour la reproduction des Tortues Luth ;
- Des mangroves quasi intactes ;
- Des vasières, hauts lieux de migration pour l'avifaune.

2) Localisation

Le Parc National de Pongara se trouve sur la rive gauche de l'estuaire du Komo en face de Libreville et sur la façade Atlantique.

Ses coordonnées géographiques sont les suivantes :

- 0°34 à 0°35' longitude Nord ;
- 9°19' à 9°21' latitude Est.

Le Parc couvre une superficie d'environ 92 970 hectares. Il est situé dans la province de l'Estuaire, Département du Komo Océan.

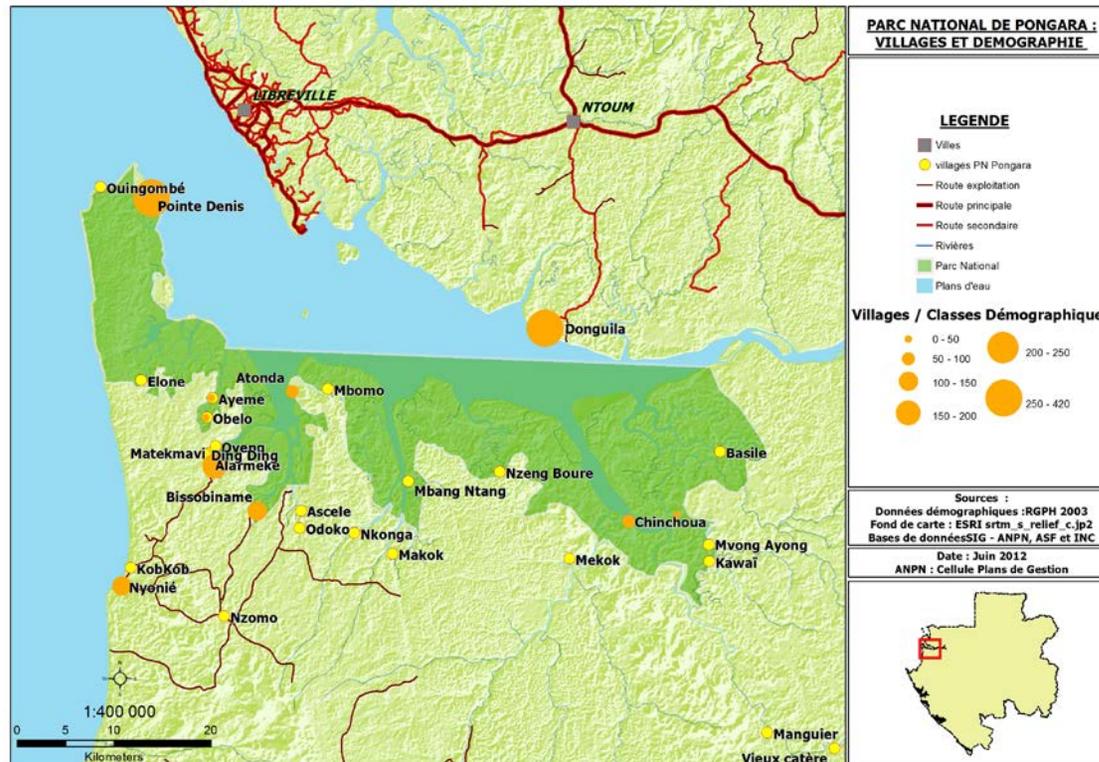


Figure n°3 : Carte de localisation du Parc National de Pongara,(2012-ANPN)

On accède au Parc National de Pongara principalement par la voie maritime :

- depuis les ports de Libreville : Port Môle, Michel Marine et Barracuda.
- depuis la route nationale 1, qui relie Libreville à Ntoum Donguila, puis en traversant le Komo par le bac ou en pirogue.

3) Statut juridique

A. Loi 003/2007 sur les Parcs Nationaux

La Loi 003/2007 vise, dans le cadre du processus de développement de la conservation du patrimoine naturel et culturel national, à promouvoir une politique de protection et de valorisation durable des parcs nationaux du Gabon. Elle encadre le réseau des 13 Parcs Nationaux au Gabon, dont le Parc National de Pongara.

Le Parc National de Pongara fait partie des sites RAMSAR depuis le 2 février 2007.

Ce Parc National est classé aire protégée de la catégorie II de l'UICN.

B. Décret de création du Parc National

Le Parc National de Pongara a été classé de manière préliminaire en 2002. Cette affectation de terre a abouti au classement en Parc National, par Décret n°618/PR/MEFEPENP du 30 Août 2002.

C. Règlement intérieur

Le règlement intérieur du Parc National de Pongara est en cours de création. Ce document définit les règles régissant le Parc. Ces règles s'appliquent aux limites du Parc National, ainsi qu'à sa zone tampon (5 km).

Le principe général de ce document est que toutes les activités sont interdites, à moins qu'elles ne soient autorisées par le règlement intérieur ou par une autorisation spéciale approuvée par l'administration du Parc ou l'Agence Nationale des Parcs Nationaux.

Le règlement intérieur du Parc National de Pongara, une fois réalisé, sera présenté en Annexe n° 2 du Plan de gestion.

4) Composantes physiques

A. Climatologie

Le Parc National de Pongara est situé en zone équatoriale et subit un climat caractérisé par deux saisons des pluies et par deux saisons sèches.

La pluviosité croît régulièrement dans le Parc National, de l'intérieur vers la côte et du sud vers le nord (de 2.000 à 3.000 mm). L'influence maritime y est prépondérante. Si la grande saison sèche est bien marquée entre juillet et septembre, la petite saison sèche de mi-décembre à mi-janvier n'est en réalité qu'un ralentissement des pluies.

Les températures moyennes annuelles oscillent entre 30,4°C et 21,7°C. (*Source ASF -2011*)

B. Géologie

Le sol du Parc National de Pongara est en majeure partie sablonneux avec grès dans les mangroves, marnes et calcaires du Crétacé supérieur.

C. Géomorphologie - Relief

L'ensemble du bassin sédimentaire se présente comme une région basse. La côte présente des signes d'ennoyage : vastes mangroves à palétuviers remontant très loin dans les estuaires au même titre que la marée. L'absence de relief accentué n'exclut pas cependant l'existence de fortes pentes en forêt de terre ferme.

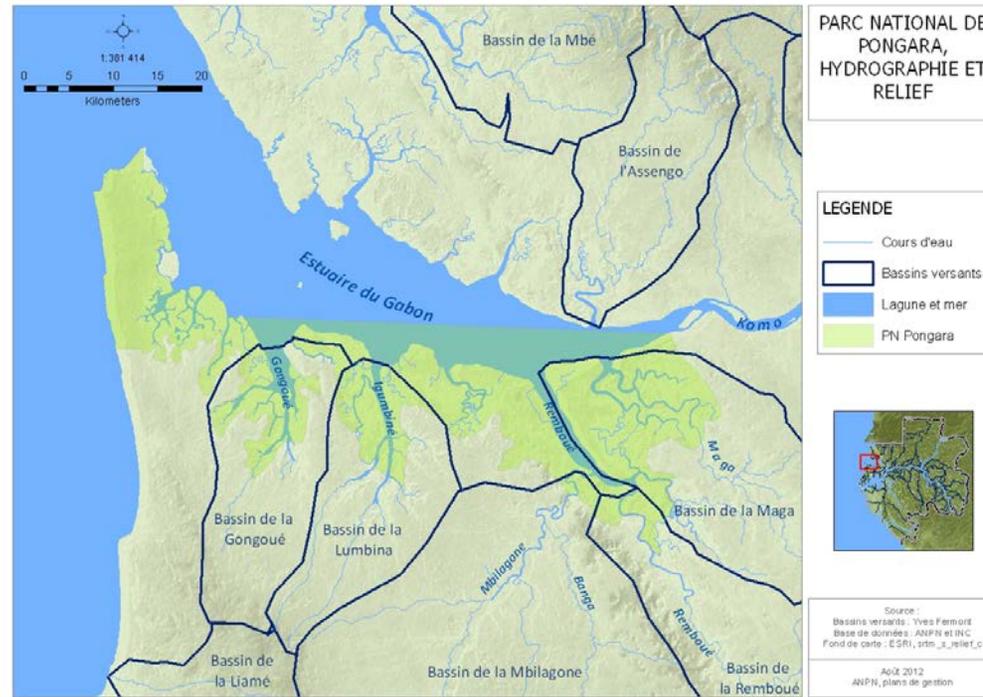


Figure n°4 : Carte hydrographique et relief du PN Pongara (WCS-2012)

D. Hydrographie

Le Parc National de Pongara est doté d'un réseau hydrographique extrêmement dense qui se jette dans l'estuaire du Komo et dont les principales rivières sont la Gongoué, l'Igombiné et la Remboué.

5) Composantes biologiques du Parc National

A. Ecosystèmes forestiers et littoraux

L'une des particularités du Parc National de Pongara est d'abriter des exemples remarquables de mangroves littorales en très bon état de conservation.

Le Parc National comprend une mosaïque d'écosystèmes :

- Gradient complet de mangroves depuis les formations marines aux formations d'eau saumâtre et aux forêts marécageuses d'eau douce ;
- Vasières pour limicoles paléarctiques ;
- Savanes côtières ;
- Plages ;
- Ecosystèmes marins littoraux.
- Forêts de terre ferme.

Chacun de ces paysages abrite une faune et une flore caractéristiques, formant la diversité de ce Parc National.

B. Diversité floristique forte

La diversité floristique est représentative du Bassin du Congo.

Les principales formations végétales du parc sont les suivantes :

- des fourrés littoraux à *Dalbergia ecastaphyllum* et *Hibiscus tiliaceus* le long de la côte ;
- des forêts littorales sclérophylles à *Manilkara lacera*, *Chrysobalanus icaco*, *Syzygium guineense* et *Fegimanra africana*.
- des mangroves marines et d'eau saumâtre, composées de *Rhizophora* et *d'Avicennia*.
- des tannes entourés de *Conocarpus* ;
- des forêts marécageuses inondables, des palmeraies à *Phoenix reclinata* et *Raphia sp.* ;

- des forêts ombrophiles sempervirentes guinéo-congolaises dominée par les okoumés (*Aucooumea klaineana*) et les ozougas (*Sacoglottis gabonensis*) ;
- des savanes de type herbeux à *Ctenium* et *Melinis*, à *Andropogon* et *Hyparrhenia*, ou à *Oryza* et *Setaria*.

De nombreux ouvrages, cités en bibliographie de ce document, traitent de cette thématique.

C. Une biodiversité animale d'importance mondiale

Plusieurs espèces présentes dans le Parc National de Pongara sont importantes à l'échelle internationale de la conservation (UICN). Les animaux les plus menacés de Pongara sont :

- Les tortues marines, et plus particulièrement la tortue Luth, durant leur période de ponte ;
- les oiseaux limicoles utilisant le site durant leurs migrations ;
- les dauphins à bosse présents dans les rivières du Parc National ;
- les primates dont le gorille, le cercocèbe à collier (*Cercocebus torquatus*) et le miopithèque de l'Ogooué (*Miopithecus ogoouensis*).

Le Parc National est également un refuge important pour les éléphants, les lamantins et les hippopotames, menacés au Gabon.

Cf. Annexe n°3 : Tableaux des mammifères présents dans le PN de Pongara.

D. Richesse ornithologique

Les forêts de la région de l'estuaire sont relativement riches sur le plan ornithologique avec environ 160 espèces forestières recensées. Les vasières abritent une importante population migratrice ou hivernante de limicoles paléarctiques, estimée à plus de 10.000 individus.

Les dernières observations réalisées ont permis de faire ressortir la présence remarquable des espèces suivantes :

- Pélican Gris (*Pelecanus rufescens*), présent en colonie sur l'île Perroquet ;
- Râle à camail (*Sarothrura rufa*), espèce très rare au Gabon ;

- Pluvier fauve (*Pluvialis fulva*), migrateur asiatique côtier - la côte gabonaise est l'un des seuls sites en Afrique où l'espèce est régulière en petit nombre ;
- Pluvier à front blanc (*Charadrius marginatus*), l'Oedicnème verniculé (*Burhinus vermiculatus*) et l'Engoulevent du Mozambique (*Caprimulgus fossii*) qui nichent sur la dune dans les savanes côtières ;
- Guêpier gris-rose (*Merops malimbicus*), espèce subendémique de Basse-Guinée, qui niche dans les dunes côtières et est menacée en dehors des aires protégées ;
- Apalis à gorge jaune (*Apalis flavida*) espèce liée aux mangroves au Gabon ;
- Tisserin à bec grêle (*Ploceus subpersonatus*) qui niche sur la côte du Gabon à l'Angola, mais est strictement lié au palmier *Phoenix reclinata* et donc peu commun.

(Données issues de la liste des oiseaux de Patrice Christy & Jean Pierre Vandeweghe – 31 Août 2012)

L'Annexe n°4 présente une liste non exhaustive des oiseaux présents dans le PN de Pongara.

6) Données socio-économiques du Parc National

A. Données culturelles et historiques

Les historiens situent l'arrivée des premiers peuples dans la région de l'estuaire au Gabon au XVI^{ème} siècle. Au début du XIX^{ème} siècle après plusieurs cycles de migration, la région était ethniquement composée de Mpongwé, Benga, Séké, Bakélé. La seconde moitié du siècle connaît la grande vague migratoire Fang.

Les Fang vont se répartir sur l'ensemble de la région au détriment des peuples voisins contraints de continuer leur migration ou de se regrouper dans la région sous influence du Roi Denis Rapontchombo.

Durant ces grandes vagues migratoires, certains clans vont se sédentariser en créant des villages le long de leurs trajets.

B. Vestiges archéologiques

Le Parc National de Pongara présente un site archéologique d'intérêt national : la tombe du Roi Denis Rapontchombo. Ce personnage influent dans l'histoire du Gabon s'est fait enterrer dans le village historique de la Pointe Denis.

A proximité immédiate du village de la Pointe Denis, un musée est en cours de réhabilitation par la Princesse Mpongwé. Les objets relatifs à l'histoire de ce territoire et à l'ethnie des Mpongwé seront stockés dans cet espace muséographique.

D'autres sites archéologiques sont certainement présents dans la zone du Parc National de Pongara, et notamment du Phare de Ngombé. Des études complémentaires devraient être menées pour confirmer la potentialité archéologique de la zone.

C. Localisation des villages et populations

On dénombre 17 villages situés à l'intérieur et en périphérie du Parc National de Pongara, pour une population de 350 à 400 habitants selon les recensements.

Villages	Composantes ethniques actuelles	Nombre d'habitants
Pointe-Denis	Mpongwé	96
Mateck-Mavi	Fang	37
Nyonié	Fang	30
Bissobilam	Fang	29
Ndzomoe	Vungu Punu Bahumbu	28
Chinchoua	Fang de l'Estuaire Fang du Moyen Ogooué	25
Atonda Simba	Fang	24
Obelo/Ayeme	Fang	20
Mvam	Punu Vungu Guizir	18

Alarmeke	Fang	8
Kob-Kob	Fang	7
Elone	Fang	6
Oveng	Fang	5
Makok	Fang	5
Mvang Ayong	Fang	17
Oyane	Fang	?

Source : R. Aouba

Figure n°5 : Données ethniques et démographiques des villages de la rive gauche du Komo

La Pointe Denis est le village le plus peuplé de la rive gauche de l'Estuaire, lié au fait que ce village est aussi une station balnéaire pour les habitants de Libreville.

Le Parc et ses environs sont peuplés de communautés aux origines diverses et représentant plusieurs groupes ethniques : Fang, Mpongwé, Punu, Vungu, Guizir et Bahumbu.

Des ressortissants de nationalités étrangères (Guinée-Equatoriale, Nigéria, du Bénin) sont également présents sur ce territoire, principalement à La Pointe Denis.

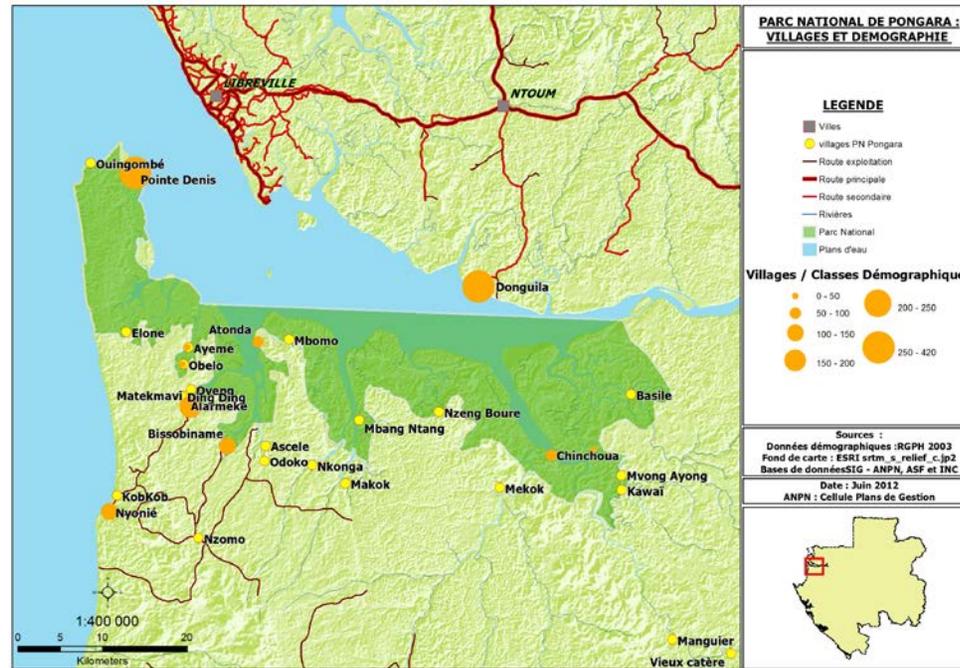


Figure n°6 : Carte des villages du PN Pongara (WWF-2012)

D. Activités anthropiques

Les populations locales vivant dans les villages du Parc National ont des pratiques rurales basées majoritairement sur l'agriculture, la chasse, la pêche et l'élevage.

« La vie des populations locales est régulée par la pratique de plusieurs activités qui sont à la fois de subsistance et commerciales. La majorité de ces activités sont exercées aussi bien par les hommes que les femmes, tandis que d'autres sont exclusivement réservées à la gente masculine ou féminine ; enfin certaines sont saisonnières et d'autres annuelles. » (Source ASF-2010)

Les principales cultures mises en terre sont la banane plantain et le tubercule de manioc. A ces cultures principales sont associées soit l'aubergine, soit le tarot ou encore le maïs. A ces cultures traditionnelles, les planteurs d'Oveng associent les arbres fruitiers notamment les manguiers.

De manière générale, les terres destinées aux pratiques agricoles sont des terres familiales ou claniques. (*Source : Rapport Brainforest-2010*)

E. Zones d'utilisation villageoise

La carte des terroirs villageois n'a pas encore été définie pour le Parc National de Pongara. Elle est en cours de réalisation pour permettre de redéfinir, de manière consensuelle, les limites du Parc National de Pongara en fonction des activités humaines recensées.

On note que ces terroirs villageois comprendront :

- L'espace utilisé pour les pratiques agricoles, cueillette, chasse et pêche de subsistance ;
- L'espace utilisé pour la pratique des rites et les sites sacrés.

En milieu d'année 2012, une étude était en cours de réalisation par l'ONG Aventure Sans Frontières. Cette dernière pourra servir de base à l'élaboration des terroirs villageois prévu dans les premières années de mise en œuvre du plan de gestion.

F. Associations villageoises

A l'exception de la Pointe-Denis où deux ONG ont été dénombrées, ARIGA et les Amis du Littoral, il n'existe pas d'association villageoise dans les limites du Parc National.

Ces deux ONG ont été créées dans le but de défendre les intérêts des riverains du Parc National de Pongara, et dans un souci de protection du littoral et de la qualité des eaux.

G. Comité Consultatif de Gestion Locale (CCGL)

Le CCGL est un organe qui doit “favoriser le rapprochement des populations locales, des opérateurs économiques locaux et de l’administration du parc national pour un dialogue nouveau qui permet de construire des projets en adéquation avec les besoins collectifs exprimés par chacun des groupes”. (ASF-2012).

Fin 2013 les travaux de création du CCGL à Pongara étaient en cours. Le Parc National de Pongara va donc posséder un CCGL, représentatif des parties prenantes du Parc National et notamment des communautés villageoises.

H. Conflits avec les populations villageoises

La proposition de Plan de gestion du Parc National de Pongara réalisée en 2010 avait fait les constats suivants :

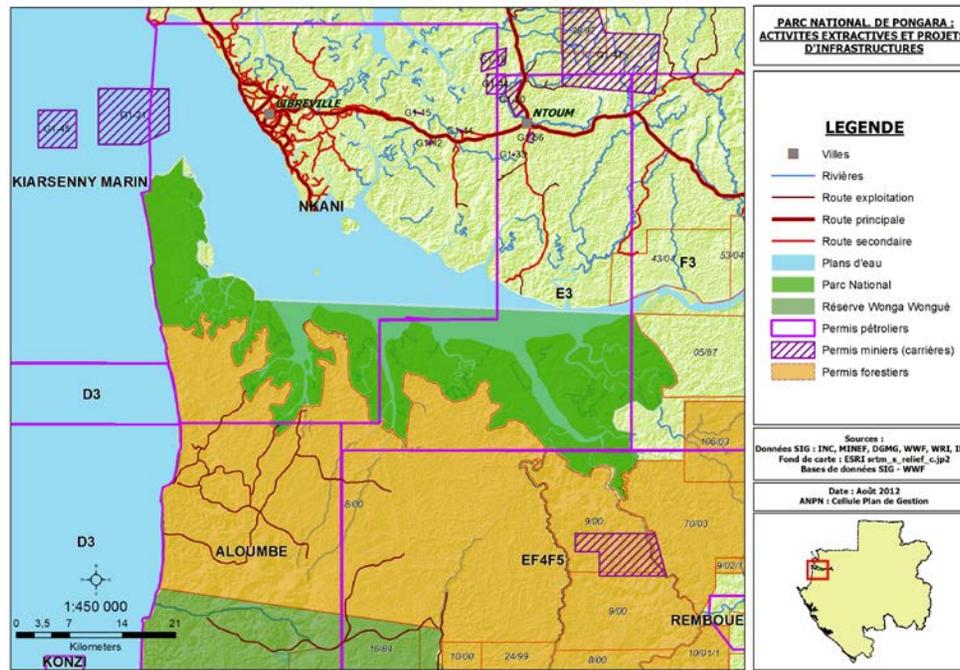
« Les contraintes de gestion du Parc National de Pongara sont liées d’une part aux nombreuses pressions et menaces qui pourraient, en l’absence de réponses appropriées, compromettre gravement l’objet de son classement, et d’autre part aux insuffisances dans le dispositif actuel de gestion qui ne permettent pas d’y faire face convenablement. Les pressions et les menaces sont principalement dues à l’ampleur et l’intensité des activités humaines qui ont cours dans sa périphérie mais aussi à certaines activités illégales menées en son sein (chasse, capture, exploitation forestière, pêche et cueillette). »

Les menaces énoncées précédemment sont toujours d’actualité en 2013. A noter que les phénomènes de dégradation des cultures par les animaux et la non application du mécanisme d’indemnisation des cultures dévastées poussent les habitants des villages situés dans et en périphérie du Parc à l’exode.

L’attente des populations locales vis-à-vis du Parc National et de ses autorités de gestion est forte. Le tourisme est souvent mis en avant pour ses éventuelles retombées économiques.

I. Concessions forestières

Il n’existe aucune concession forestière dans le Parc National de Pongara, conformément à la loi.



On note plusieurs concessions forestières dans la zone tampon et en périphérie du Parc National de Pongara.

Ces permis devraient être de retour au Domaine pour raison d'extension de la réserve présidentielle de Wonga Wongue dans un avenir proche. L'objectif affiché par l'Etat gabonais est en effet la création d'un corridor biologique entre la réserve de Wonga Wongué et le PN Pongara, notamment pour les circuits migratoires des éléphants.

A noter que depuis mi-2012, une interdiction d'exploitation forestière existe dans cette interzone.

Figure n°7 : Activités extractives et projets d'infrastructures

du PN Pongara (WWF-2012)

J. Concessions minières

Il n'existe aucune concession minière dans le Parc National de Pongara, conformément à la loi.

L'atlas mines-forêts et aires protégées de 2010 fait état de :

- L'exploitation d'une carrière par Socoba au sud-est dans la zone tampon du Parc ;
- Deux permis d'exploitation de sable marin au nord de la pointe Denis, à la marge de la zone tampon.

K. Concessions pétrolières

Le Parc National de Pongara est couvert par quatre permis d'exploration pétrolière.

Pour le moment, aucune opération d'extraction et de valorisation pétrolière n'est réalisée dans le périmètre du Parc National de Pongara.

L. Concessions touristiques

Le Parc National de Pongara, du fait de sa proximité avec Libreville, attire chaque fin de semaine de nombreux visiteurs, pour de courts séjours balnéaires.

Deux infrastructures touristiques sont actuellement présentes dans le Parc National de Pongara et assurent leurs activités écotouristiques :

- “La Baie des Tortues» : titre foncier ;
- “Pongara Lodge” : convention de concession touristique avec l'ANPN ;

Ces infrastructures sont des hôtels-restaurants, offrant principalement un tourisme de farniente et de détente à leurs visiteurs, ainsi que des possibilités de découverte des écosystèmes du Parc National.

D'autres hôtels sont présents à proximité immédiate du village de la Pointe Denis, dans la zone tampon du Parc. Ces structures touristiques ne proposent pas d'activités en contact direct avec le Parc National.

On note :

- L'Assala Lodge ;
- La Maringa ;
- Chez Ayo ;
- Assiga Village

M. Concessions de pêche

Le décret N°62/PR/MEFPE du 10 Janvier 1994 fixe quatre zones de pêche dans les eaux maritimes gabonaises et définit les pratiques pouvant être réalisées dans les différentes zones (voir Annexe n°4 : zones de pêche dans les eaux maritimes du Gabon et pratiques associées).

L'industrie de la pêche est très présente du coté Océan Atlantique sur le littoral du Parc National de Pongara. Les flottes de bateaux exploitent les zones proches du Parc National, parfois même illégalement dans la zone tampon maritime du Parc National (3 miles nautiques).

On note également que l'industrie de la pêche et les pêcheurs artisanaux exploitent l'estuaire du Komo et les rivières se jetant dans l'estuaire, malgré les interdictions du fait de la présence de la zone tampon du Parc National.

Le non-respect du décret n°62/PR/MEFPE du 10 Janvier 1994 est couramment observé par les équipes de conservation.

Il est à noter que toute forme de pêche est interdite dans le périmètre du Parc et soumise à autorisation de l'ANPN dans la zone tampon du Parc National.

II. Diagnostic de l'état actuel du Parc et de sa gestion

1) Synthèse des valeurs identifiées pour le Parc National et priorisation

A. Méthodologie

La méthodologie ayant permis d'obtenir ces résultats est explicitée dans l'Annexe n°5.

B. Synthèse des résultats obtenus

- **Les valeurs** présentées ci-dessous sont celles présentant les priorités les plus grandes pour le Parc National de Pongara.
- **Les lignes de bases** correspondent au niveau d'information scientifique ou technique mis à disposition des équipes de conservation en 2013 comme point de comparaison des effets de la gestion dans le Parc National.
- **Les conditions souhaitées** correspondent à un état espéré pour la valeur à une échelle de temps supérieure à celle du plan de gestion (5 ans).

La totalité des résultats peut être consultée dans la matrice ayant permis de réaliser la synthèse ci-dessous en Annexe n°6.

i. Valeurs écosystémiques

On entend par « valeurs écosystémiques » les écosystèmes particuliers trouvés dans le Parc National et pouvant présenter un caractère prioritaire en terme de protection, selon les menaces identifiées.

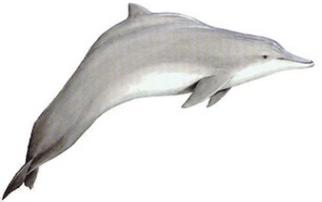
Valeurs écosystémiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	Gradient complet des mangroves depuis les formations marines, aux formations d'eau saumâtre et aux forêts marécageuses d'eau douce	HAUTE	En 2013, le parc national compte une superficie importante de mangroves	Protéger les mangroves présentes dans le Parc National de Pongara et les maintenir à leur niveau de 2005 <i>(Akanda et Pongara, Vandeweghe 2005)</i>
	Vasières pour limicoles paléarctiques	HAUTE	En 2013, on note une superficie importante de vasières dans le Parc	Protéger les vasières du Parc National de Pongara et les maintenir à leur niveau de 2005 <i>(Akanda et Pongara, Vandeweghe 2005)</i>
	Savanes côtières	HAUTE	En 2013, on note une superficie de savanes représentative dans le Parc	Conserver le gradient complet de stades successifs de végétation et les espèces associées. On note au moins 1/15 ^{ème} du parc couvert par des savanes

	<p>Plages de ponte pour les Tortues Luth et les autres espèces de tortues marines présentes au Gabon</p>	<p>HAUTE</p>	<p>En 2013, le parc national compte une superficie importante de littoral propice à la ponte des Tortues Luth</p>	<p>Protéger 100% des zones de ponte des Tortues Luth des impacts anthropiques lourds d'ici 2018</p>
	<p>Aire d'alimentation des tortues marines à écailles</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>Manque d'informations scientifiques sur les aires d'alimentation des tortues à écailles</p>	<p>Protéger les zones d'alimentation des tortues marines à écailles des impacts anthropiques et maintenir leur valeur nutritive au niveau de 2013</p>

ii. Valeurs spécifiques

On entend par « valeurs spécifiques » les espèces fauniques et floristiques présentant un caractère particulier, existant dans le Parc National et pouvant présenter un caractère prioritaire en termes de protection et gestion, selon les menaces identifiées.

Valeurs spécifiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	Tortues luth	HAUTE	La fréquentation des sites de ponte de Pongara varie considérablement d'une année à l'autre. Les recensements WCS de 2011 ont permis de comptabiliser un nombre moyen de nids par km, sur une période de 2 semaines, variable de 1 à 16.	Assurer que la densité des nids par km continue à osciller dans les chiffres observés entre 2002 et 2013
	Présence du cercocèbe à collier et du miopithèque de l'Ogooué dont les populations, en danger, vivent dans les mangroves.	HAUTE	Les populations de Cercocèbe à collier et de Miopithèque de l'Ogooué n'ont jamais été recensées scientifiquement.	Maintenir les populations de Cercocèbe à collier et de Miopithèque de l'Ogooué à un niveau écologique soutenable pour les populations
	Oiseaux limicoles (flamands roses, etc)	HAUTE	Les populations d'oiseaux migrateurs fréquentant le PN de Pongara n'ont jamais été recensées scientifiquement. Elles sont néanmoins importantes saisonnièrement.	Protéger les populations d'oiseaux limicoles et maintenir les effectifs au moins au niveau de ceux constatés en 2005 (<i>Akanda Pongara, Vande weghe 2005</i>)

	<p>Présence du dauphin à bosse dans les rivières du parc</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>Les populations de dauphins à bosse n'ont jamais été recensées scientifiquement</p>	<p>Maintenir les populations de dauphins à bosse à un niveau écologique soutenable pour les populations</p>
	<p>Présence de quelques hippopotames</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>On estime à quelques individus (moins de 10) la population d'hippopotames du PN de Pongara</p>	<p>Maintenir les populations d'hippopotames à un niveau écologique soutenable pour les populations</p>
	<p>Lamantins</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>Les populations de lamantins n'ont jamais été recensées scientifiquement ; il n'y a aucune observation récente à l'intérieur du Parc</p>	<p>Maintenir les populations de lamantins à un niveau écologique soutenable pour les populations</p>
	<p>Colonie de pélicans de l'île Perroquet</p>	<p>MOYENNE</p>	<p>Plusieurs colonies de pélicans nichent sur l'île Perroquet dans la zone tampon du PN</p>	<p>Protéger les populations de pélicans et maintenir les effectifs au moins au niveau de ceux constatés entre 2002 et 2012.</p>

iii. Valeurs naturelles

On entend par « Valeurs Naturelles » les paysages remarquables présents dans le Parc National et pouvant nécessiter des opérations de gestion et/ou protection pour les préserver en l'état.

Valeurs naturelles				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	<p>Paysage pittoresque en mosaïque avec savanes, forêts, milieux humides, plages, dunes et mangroves - très belles rivières en mangroves et très hautes et vieilles mangroves</p>	<p>HAUTE</p>		<p>Conserver les paysages pittoresques du Parc National à leur état initial de 2005 <i>(Akanda Pongara, Vande weghe 2005).</i></p>

iv. Valeurs économiques

On entend par « Valeurs économiques » les valeurs présentant des capacités de développement pouvant entraîner la création de richesses économiques dans le Parc National, notamment via le géotourisme.

Valeurs économiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	Mangroves, zones de refuge et croissance pour les poissons : futur potentiel de pêche pour la zone de Libreville	HAUTE	En 2013, le parc national compte une superficie importante de mangroves	Protéger les mangroves du Parc National de Pongara et les maintenir à leur niveau de 2013
	Potentiel touristique fort pour l'observation des tortues luth lors de la ponte, des baleines à bosse lors de la reproduction et des dauphins à bosse dans l'estuaire et les rivières	HAUTE	En 2012, moins de 500 personnes ont visité le Parc pour y réaliser des activités de vision de la faune	Permettre la fréquentation de 5.000 visiteurs par an dans le Parc National de Pongara pour observer les tortues Luth, les dauphins et les baleines à bosse, à partir de 2018.

v. Valeurs culturelles

On entend par « Valeurs culturelles » les valeurs socio-historiques remarquables présentes dans le Parc National.

Valeurs économiques				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	Présence de zones ancestrales et de forêts sacrées : cimetières, tombe du Rois Denis, zone de la princesse...	MOYENNE	Les zones ancestrales et forêts sacrées sont connues et référencées. Pas d'activités de protection ou de valorisation sur ces sites	Maintenir et protéger les zones sacrées et les sites archéologiques du Parc National de Pongara et les valoriser par le tourisme

vi. Valeurs éducatives et sociales

On entend par « valeurs éducatives et sociales » les fonctions pédagogiques et sociales pouvant être portées et développées dans le Parc National.

Valeurs éducatives et sociales				
Photos	Valeurs majeures	Priorité de la valeur	Ligne de base 2013	Conditions souhaitées
	Le phare de Ngombé, un des derniers phares du Gabon	HAUTE	Le phare de Ngombé n'est plus en activité, aucun aménagement ou restauration n'est envisagé sur cet ouvrage	Restaurer le phare du Parc National de Pongara en 2018 par la mise en place d'une activité écotouristique sur le site

III. Stratégie quinquennale pour le Parc National

1) Méthodologie

La méthodologie ayant permis d'obtenir ces résultats est explicitée dans l'Annexe n°5.

- **Les menaces** présentées ci-dessous sont hiérarchisées. La priorisation est faite selon leurs impacts sur les conditions souhaitées identifiées pour chaque valeur du Parc National de Pongara.
- **Les stratégies** ont été définies comme les processus de gestion sur lesquels les équipes de conservation vont s'appuyer pour atteindre la condition souhaitée.
- L'**objectif** est le résultat attendu de l'exécution de la stratégie pendant la période de la mise en œuvre du plan de gestion, qui permet d'atténuer une menace et donc atteindre la condition souhaitée.

L'analyse détaillée des menaces, stratégies, objectifs et priorités de gestion est présentée en Annexe n°6 du présent plan. La prochaine section du Plan de gestion présente une synthèse des priorités de gestion, les stratégies et les objectifs afférents.

2) Synthèse des menaces et priorité de gestion pour le Parc National de Pongara

A. Synthèse des valeurs et menaces

Malgré la protection légale accordée à Pongara par son statut de Parc National, les valeurs énoncées dans le tableau précédent sont toutes menacées.

Les menaces les plus importantes et les plus directes, affectant la biodiversité du Parc National de Pongara, sont :

- **l'exploitation forestière** à des fins de construction par les communautés mais également pour des besoins économiques ;

- **Le braconnage** motivé le plus souvent par le développement du commerce international des pointes d'ivoire et des peaux, ainsi que la vente du gibier sur les marchés de Libreville ;
- **Le prélèvement accru des ressources halieutiques** pour en faire commerce et la présence illégale de chalutiers dans les zones du Parc National.

Une protection efficace de la biodiversité du Parc nécessite l'élaboration d'une stratégie de protection et d'une stratégie de conservation, qui tiennent compte d'une claire compréhension des enjeux de protection et qui définissent des interventions appropriées pour éradiquer le braconnage à l'intérieur du Parc.

S'intégrant au Plan de gestion du Parc National de Pongara, ces programmes de surveillance et de conservation sont des documents qui définissent un cadre pratique d'actions à mener pour améliorer les capacités opérationnelles du Parc National de Pongara et augmenter l'application de la loi dans et autour de l'aire protégée.

Ces menaces ont été listées sur la base d'un travail rapproché avec les experts thématiques des différentes valeurs du Parc National. Elles sont présentées dans les tableaux suivants et classées par priorité de gestion pour les équipes de conservation. A ces menaces ont été associés la stratégie à suivre pour en diminuer les impacts et les objectifs de conservation pour la période 2014-2018.

B. Priorités de gestion

Priorités de gestion hautes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un premier temps (menaces actuelles) ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alerte et des plans d'urgence (menaces potentielles).

Priorité de gestion : HAUTE

N°	Type de menace	Menace	Valeurs directement impactées	Stratégies	Objectifs
1	Potentielle	Pollution pétrolière (marées noires et intoxication par les hydrocarbures, déversement accidentel, dégazage, rupture de pipelines)	<p>Littoral avec des linéaires de plages importants, notamment des zones de ponte pour les tortues luth et les autres espèces de tortues marines présentes au Gabon</p> <p>Mangroves, zones de refuge et croissance pour les poissons : futur potentiel de pêche</p> <p>Potentiel touristique fort pour l'observation des tortues luth lors de la ponte et des cétacés pendant les migrations</p> <p>Population importante de tortues luth entre Novembre et Février</p> <p>Aire d'alimentation des tortues marines à écailles</p> <p>Présence du dauphin à bosse dans les rivières du parc</p> <p>Population importante d'oiseaux limicoles</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de prévention, de surveillance et de lutte contre les pollutions pétrolières à partir de 2014.</p> <p>Minimiser les impacts via une détection et une réaction rapide des événements de pollution avec tous les opérateurs pétroliers en périphérie.</p>	<p>Mettre en place une stratégie et des mesures d'urgence, pour prévenir et lutter efficacement contre d'éventuels cas de pollution pétrolière.</p> <p>Atteindre le chiffre de zéro pollution pétrolière majeure dans le Parc National à partir de 2014</p>
2	Actuelle	Chasse commerciale et non	Présence d'hippopotames dans certaines zones du PN	Mettre en œuvre un programme de surveillance et	Diminuer de moitié les infractions aux règles de

		<p>durable</p>	<p>Présence de lamantins dans différentes zones du PN</p>	<p>de lutte contre le braconnage à partir de 2014</p>	<p>chasse fixées par le Parc National en 2016. Tendre vers le chiffre de zéro en 2018.</p>
			<p>Population d'éléphants</p>		
			<p>Population de gorilles</p>		
			<p>Population de Tortues Luth, et notamment les œufs lors de la ponte</p>		
			<p>Présence du cercocèbe à collier et du miopithèque de l'Ogooué</p>		
			<p>Colonie de pélicans de l'île Perroquet</p>		
3	Potentielle	<p>Dégradation des richesses historiques du site, par manque de protection et pillage</p>	<p>Présence de zones ancestrales et de forêts sacrées : cimetière, tombe du Rois Denis, zone de la princesse...</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de conservation et de valorisation des sites archéologiques du Parc National en 2014</p>	<p>Protéger et valoriser 100% des sites historiques et archéologiques du Parc National en 2018</p>
			<p>Site archéologique et nécropole royale</p>		

Priorités de gestion moyennes

Ce sont les menaces qu'il faut résoudre dans un second temps (menaces actuelles) ou pour lesquelles il faut mettre en place des mécanismes d'alerte et des plans d'urgence (menaces potentielles).

Priorité de gestion : MOYENNE					
N°	Type de menace	Menace	Valeurs directement impactées	Stratégies	Objectifs
1	Actuelle	Pollution urbaine et agroindustrielle (plantations de palmiers à huile en amont du PN)	Gradient complet des mangroves depuis les formations marines aux formations d'eau saumâtre et aux forêts marécageuses d'eau douce	Mettre en œuvre un programme de conservation des mangroves et vasières, intégrant la lutte contre les pollutions urbaines et agroindustrielles dans le bassin versant du Komo, en 2014.	Réduire le taux de NPK présent dans les eaux de l'estuaire du Komo à la limite écologique permettant de ne pas perturber l'écosystème de mangroves
			Vasières pour limicoles paléarctiques		
2	Actuelle	Perte des savanes et des jeunes stades de succession écologique suite à l'expansion des forêts	Savanes côtières du PN de Pongara	Mettre en œuvre un programme de gestion des feux à partir de 2014	Etendre un programme de feux à l'ensemble des savanes du PN à partir de 2014, afin de maintenir la superficie et la valeur nutritive des savanes du Parc National de Pongara

3	Actuelle	Présence de nombreuses zones d'accumulation de grumes sur le littoral du PN	Plages de pontes pour les Tortues Luth et les autres espèces de tortues marines présentes au Gabon	Mettre en œuvre un programme de conservation et de recherche pour protéger les zones de ponte des Tortues Luth à partir de 2014	Compter moins de 10 grumes par kilomètre linéaire de littoral entre la zone tampon nord du PN et la 1 ^{ère} falaise, à partir de 2015
			Population importante de tortues luth entre Novembre et Février		Compter moins de 10 grumes par kilomètre linéaire de littoral entre la 1 ^{ère} et la 2 ^{nde} falaise, à partir de 2016
			Potentiel touristique fort pour l'observation de la faune sur le littoral		Compter moins de 10 grumes par kilomètre linéaire de littoral sur la totalité du PN, à partir de 2018
4	Actuelle	Pêche illicite artisanale et industrielle dans les zones du PN	Mangroves, zones de refuge et croissance pour les poissons : futur potentiel de pêche	Mettre en œuvre un programme de surveillance du territoire et de lutte contre le braconnage, en 2014. Inclure une partie sur la lutte active contre la pêche illicite	Diminuer de moitié les infractions aux règles de pêche en 2016. Tendre vers zéro en 2018.
			Destruction des aires d'alimentation des tortues marines à écailles		
			Population importante de tortues luth entre Novembre et Février		
			Dauphins à bosse dans les rivières du parc		

			Populations de lamantins dans certaines zones du PN		
			Dérangement des oiseaux limicoles par les groupes de pêcheurs		
			Potentiel touristique fort pour l'observation des tortues luth lors de la ponte et des cétacés pendant les migrations		
5	Potentielle	Pollution de l'estuaire par des produits à haute toxicité type manganèse	Ecosystèmes lagunaires et mangroves	Mettre en œuvre un programme de surveillance des zones de mangroves et de vasières en 2014	Conserver 100% des zones de mangroves du PN en 2018
			Faune piscicole de l'estuaire		
			Colonie de pélicans de l'île Perroquet et faune avicole		
6	Potentielle	Abatage illicite de bois - Destruction des mangroves par la coupe - Déforestation	Populations de cercocèbe à collier et de miopithèque de l'Ogooué	Mettre en œuvre un programme de surveillance des zones de mangroves et de forêt en 20143	Conserver 100% des zones de mangroves et forêts du PN en 2018
			Paysage pittoresque en mosaïque avec forêts et mangroves très hautes et vieilles		Diminuer de moitié les actes d'abattage et de récolte du bois en 2016. Tendre vers zéro en 2018.

3) Stratégies et modalités de mise en œuvre du Plan de gestion

A. Optimisation du fonctionnement du Parc National

i. Mode de fonctionnement actuel

Le parc national de Pongara est sous l'autorité d'un Conservateur. Il est assisté du personnel suivant :

- Un (1) ingénieur technique ;
- Deux (2) agents techniques ;
- Cinq (5) écogardes affectés principalement aux missions de surveillance et de lutte contre le braconnage ;
- Quatre (4) assistants terrain affectés principalement aux missions de surveillance et de lutte contre le braconnage.

A ce jour, le parc ne dispose pas d'un effectif raisonnable lui permettant d'assumer pleinement ses missions régaliennes. Le statut des écogardes est toujours en cours de finalisation. L'organigramme n'est pas encore clairement défini, de même que l'affectation des postes et les plans de carrières.

Dans le cadre des missions de surveillance, le parc national de Pongara bénéficie de l'appui d'autres administrations notamment les services déconcentrés du Ministère des Eaux et Forêts, les éléments de la Marine nationale et les éléments des brigades de gendarmerie.

ii. Mode de fonctionnement préconisé

Dans un mode de fonctionnement optimal des équipes de conservation des Parcs Nationaux, nous préconisons la structuration suivante :

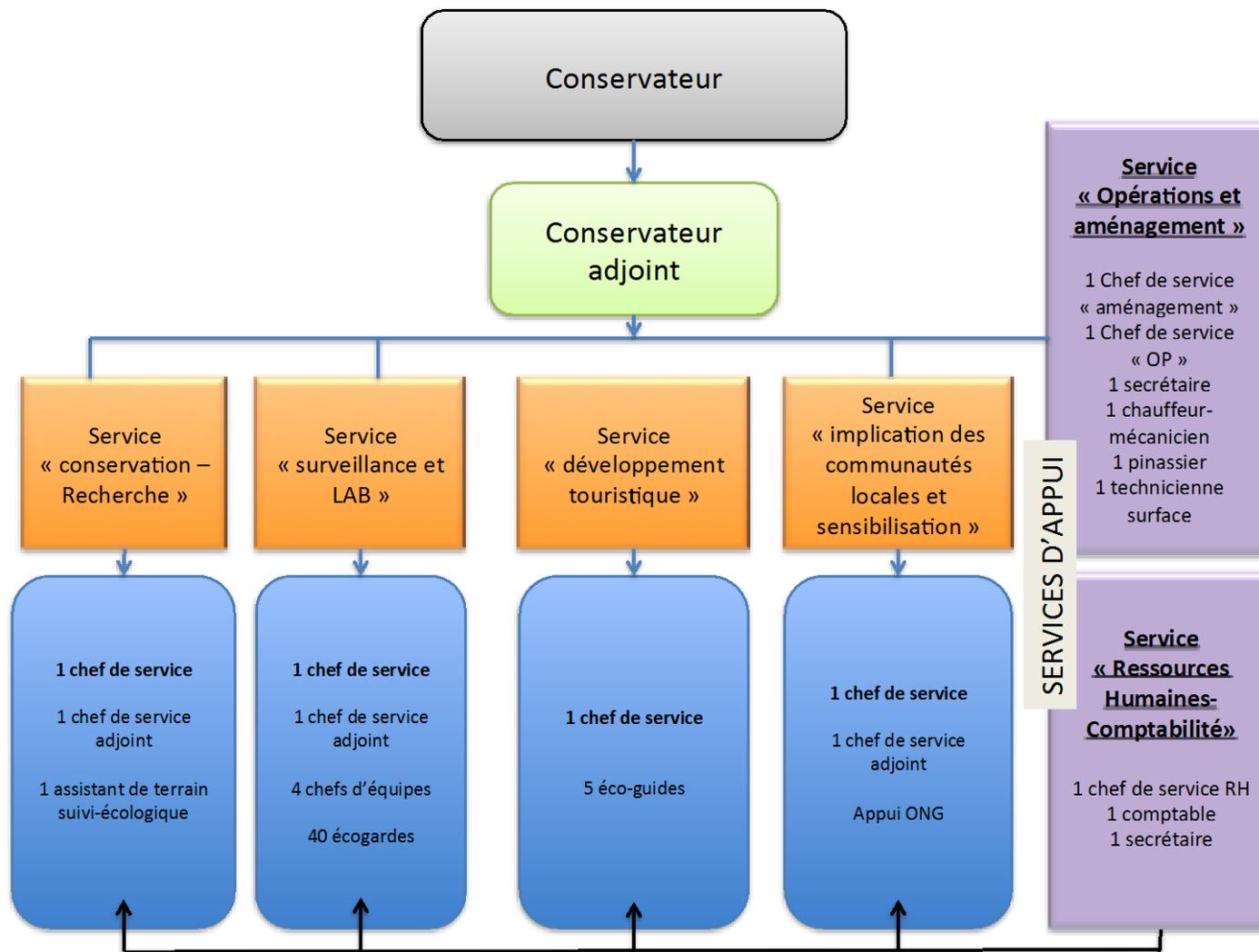


Figure n°8 : organigramme proposé pour un bon fonctionnement du PN Pongara

- Un Conservateur sénior, qui a pour rôle de coordonner les activités des Parcs Nationaux du paysage « Estuaire » : Pongara, Akanda et Monts de Cristal. Ce dernier porte assistance et se tient informé de la bonne réalisation des objectifs des PTBA et du plan de gestion 2014-2018, auprès du Conservateur du parc national ciblé ;
- Un Conservateur qui a pour mission d'atteindre les objectifs du plan de gestion sur la période 2014-2018. Pour ceci, il supervise l'ensemble des services de son Parc National, suit les PTBQ et l'atteinte des objectifs fixés pour les différents services ;
- Un Conservateur adjoint est en charge d'appuyer le Conservateur dans la réalisation des objectifs fixés par le Plan de gestion pour le Parc National. Il est le line manager des différents services et assure l'interface entre le conservateur et les différents services du Parc National ;
- Un service « opérations », en appui à tous les autres services du Parc National. Ce service met à disposition des différents services :
- 1 chef de service « opérations », chargé :
 - d'organiser les missions de terrains,
 - de veiller à la mise à disposition du matériel nécessaire aux missions,
 - d'entretenir le matériel,
 - de réaliser les commandes en matériel pour les différents services.
- 1 chef de service « aménagement », chargé de suivre les projets d'aménagement et d'infrastructures à l'intérieur du Parc National :
 - Constitution des dossiers techniques,
 - Sélection des prestataires,
 - Suivi des travaux et du PGES,
 - Entretien des aménagements réalisés.

- 1 chauffeur mécanicien ;
- 1 pinassiers ;
- 1 pilote de bateaux (accès mer) ;
- 1 technicienne de surface.

- Un service « ressources humaines-comptabilité », en appui à tous les autres services du Parc National. Ce service met à disposition des différents services :
 - 1 chef de service des « ressources-humaines », chargé de gérer les dossiers relatifs à tous les agents du Parc National ;
 - 1 comptable décentralisé, en charge du suivi budgétaire des fonds attribués annuellement au Parc National (suivi des fonds internationaux, des fonds gabonais et aides) et des dépenses relatives aux différents services du Parc National (investissement, fonctionnement) ;
 - 1 secrétaire.

- Un service « conservation-recherche » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de « conservation-recherche » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé :
 - D'un chef de service et de son adjoint, chargés de :
 - Définir les études scientifiques à mettre en œuvre dans le Parc National ;
 - Suivre les études en cours de réalisation ;
 - Capitaliser les données recueillies et orienter la gestion du Parc National.
 - D'un chargé de mission « zones tampons », chargé de suivre l'ensemble des activités ayant lieu dans les zones tampons du Parc National. Il sera en appui depuis la Centrale.
 - D'un cartographe, qui pourra également être mis à disposition des autres services.

Ce service est en contact permanent avec la cellule recherche de l'ANPN centrale. Il est appuyé par les ONG et les scientifiques menant leurs études dans le Parc National. En outre, les écogardes peuvent appuyer ce service en cas de besoin.

- Un service « surveillance et LAB » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de « surveillance et LAB » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé :
 - d'un chef de service et son adjoint, qui commandent les chefs d'équipe ;
 - de 4 chefs d'équipe, à la tête d'un nombre défini d'écogardes, qui pilotent les missions de surveillance sur le terrain. Les chefs d'équipe peuvent changer, en fonction des priorités et des capacités des hommes ;
 - de 40 écogardes.

Le service « Surveillance et LAB » est en contact permanent avec la direction technique de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin. Les missions réalisées pourront être conjointes avec la DGFAP, la DGF et la DGEPN dans les zones tampons et périphériques du Parc National, pour une plus grande capitalisation des efforts et synergie d'intervention.

- Un service « développement touristique » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme de « développement touristique » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé d'un chef de service et de 5 écoguides. Le service « développement touristique » est en contact permanent avec la « cellule tourisme » de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin.
- Un service « implication des communautés locales » en charge de la mise en œuvre et du suivi du programme d'« implication des communautés locales et éducation à l'environnement » à l'échelle du Parc National sur la période 2014-2018. Ce service est composé d'un chef de service et d'un adjoint. Le service « implication des communautés locales » est en contact permanent avec la « cellule communication » de l'ANPN centrale, qui lui prodigue son appui en cas de besoin.

Les besoins en personnel nécessaire au bon fonctionnement des différents services, comme présenté ci-dessus, sont repris dans le tableau suivant :

Service	Fonction	Nombre d'individus
Conservateur		1
Conservateur Adjoint		1
Opérations-Aménagement	Chef de service OP-Logisticien	1
	Chef de service Aménagement	1
	Secrétaire	1
	Chauffeur-mécanicien	1
	Pinassiers	2
	Pilote bateau	1
	Technicien de surface	1
Ressources humaines - Comptabilité	Chef de service RH	1
	Comptable	1
	Secrétaire	1
Conservation-Recherche	Chef de service	1
	Chef de service adjoint	1
	Chargé de missions "zone tampon"	1
	Cartographe	1
Surveillance et LAB	Chef de service et adjoint	2
	Chef d'équipe	4
	Ecogardes	40
Développement touristique	Chef de service	1

	Ecoguides	5
Implication des communautés locales et éducation	Chef de service	1
	Chef de service adjoint	1
	Personnel total	71

Les termes de références, nécessaires au recrutement des différents agents cités ci-dessus, pour constituer les équipes du Parc National de Pongara entre 2014 et 2018, seront rédigés dès la première année de mise en œuvre par l'ANPN centrale. La DAF, par son service « Ressources Humaines », et la Direction Technique travailleront conjointement pour élaborer ces termes de références.

B. Méthodologie d'élaboration des outils de gestion

Dans cette partie sont présentés les activités à mettre en œuvre pour atteindre les conditions souhaitées et les objectifs fixés pour chaque valeur identifiée précédemment.

Nous avons structuré ces activités par thématiques, sous la forme de différents programmes annexés au Plan de gestion.

Les programmes annexés sont présentés ci-après et sont au nombre de cinq :

- Programme de conservation et recherche ;
- Programme de surveillance et lutte anti-braconnage ;
- Programme de développement touristique ;
- Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement ;
- Programme de zonage et d'aménagement.

Chaque programme a été détaillé de manière à identifier les activités à réaliser pour pouvoir atteindre les objectifs fixés dans les parties précédentes, sur une période de 5 ans.

C. Présentation des activités envisagés pour la période 2014-2018 par programme

Les activités présentées dans les parties suivantes sont les lignes directrices de l'équipe de conservation pour la période 2014-2018, afin d'atteindre les objectifs fixés en amont pour chaque valeur du Parc National.

i. Programme de conservation et de recherche

Le programme de conservation et de recherche du Parc National de Pongara synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « conservation-recherche » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer la conservation des valeurs du parc (espèces et habitats prioritaires) et de coordonner les activités de recherche pour favoriser la bonne gestion du Parc National.

L'annexe technique « programme de conservation et recherche » est consultable en Annexe n°7.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la « conservation-recherche » pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

ii. Programme de surveillance et de Lutte Anti-Braconnage

Le programme de surveillance et de lutte anti-braconnage du Parc National de Pongara synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « surveillance et LAB » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer l'intégrité du Parc National.

L'annexe technique « programme de surveillance et de lutte anti-braconnage » est consultable en Annexe n°8.

L'annexe détaille et localise :

- Les menaces sur le territoire et leur priorisation ;

- L'organisation opérationnelle retenue pour lutter contre les menaces de manière efficace (construction d'infrastructures, besoin en personnel, mode de patrouille...).

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour la surveillance et la lutte anti-braconnage pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

iii. Programme de développement touristique

Le **programme de développement touristique du Parc National de Pongara** synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « tourisme » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer le développement touristique du Parc National.

L'annexe technique « programme de développement touristique » est consultable en Annexe n°9.

L'annexe détaille :

- Les infrastructures à aménager pour favoriser le développement touristique du Parc ;
- La mise en place d'un cadre pour appuyer, accueillir et suivre les activités touristiques des concessionnaires ;
- Les activités nationales pour structurer le tourisme dans les Parcs Nationaux.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour le développement touristique pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

iv. Programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement

Le **programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement du Parc National de Pongara** synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « implication des communautés locales » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant d'assurer l'implication des communautés locales du parc et de coordonner les activités d'éducation à l'environnement pour favoriser la bonne gestion du Parc National.

L'annexe technique « programme d'implication des communautés locales et d'éducation à l'environnement » est consultable en Annexe n°10.

L'annexe identifie :

- Les mesures d'atténuation des impacts du Parc National sur les populations locales ;
- Les mesures de réduction des impacts des activités des populations locales sur le Parc National ;
- Les activités spécifiques de l'ANPN en faveur du développement local.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour « l'implication des communautés locales et l'éducation à l'environnement » pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

v. Programme de zonage et d'aménagement

Le **programme de zonage et d'aménagement du Parc National de Pongara** synthétise les grandes activités à mettre en œuvre par le service « opérations-aménagement » pour la période 2014-2018.

L'objectif étant de réaliser le zonage du Parc National et de suivre et contrôler toutes les procédures et les travaux relatifs aux aménagements préconisés dans le Parc National.

L'annexe technique « programme de zonage et d'aménagement » est consultable en Annexe n°11.

Le tableau qui synthétise les activités à mener, pour le « zonage et aménagement » pour la période 2014-2018, est consultable dans la partie « Budget et Chronogramme », et plus précisément dans le Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ).

4) Budget et chronogramme

A. Définition du Plan de Travail Budgétaire Quinquennal (PTBQ) pour le Parc National

Le « Plan de Travail Budgétaire Quinquennal » (PTBQ) du Parc National de Pongara est un document de travail qui récapitule pour chaque annexe technique :

- Les activités à réaliser par priorité ;
- Le chronogramme défini pour réaliser les activités ;
- Les responsables de la réalisation des activités ;
- Le budget estimé relatif à chaque activité ;
- Les indicateurs de suivi des activités.

A partir de ce document prospectif, les conservateurs et leurs services devront décliner les activités définies en sous-activités à réaliser chaque année dans le cadre du Plan de Travail Budgétaire Annuel (PTBA).

Le tableau suivant récapitule les activités à réaliser, par annexe technique du Plan de gestion, pour la période 2014-2018, dans le Parc National de Pongara.

Insérer le PTBQ

B. Synthèse du budget à engager pour la mise en œuvre du Plan de gestion « 2014-2018 » dans le Parc National de Pongara

La synthèse suivante présente, pour chaque programme à mettre en œuvre dans le Parc National de Pongara, les coûts relatifs aux différents postes de dépenses :

- Coûts relatifs aux études à mener par des spécialistes ou des partenaires techniques ;
- Coûts d'investissements propres, relatifs aux constructions à réaliser dans le Parc National, entre 2014 et 2018 ;

- Coûts de fonctionnement, relatifs au fonctionnement des services (humains et matériels) ;
- Coûts relatifs aux formations nécessaires pour les agents de l'ANPN recrutés durant la période du Plan de gestion.

	Programme surveillance et LAB	Programme conservation-recherche	Programme développement touristique	Programme implication communautés locales	Programme zonage et aménagement	Coûts totaux
Coûts études ANPN	12 000 000	271 050 000	70 000 000	337 000 000	83 000 000	773 050 000
Investissement ANPN	1 073 112 000	60 000 000	950 000 000	8 000 000	1 165 000 000	3 256 112 000
Fonctionnement ANPN	1 082 420 500	153 250 000	144 100 000	87 000 000	218 900 000	1 685 670 500
Formation ANPN	80 000 000	10 000 000	60 000 000	12 000 000	16 500 000	178 500 000
Coûts totaux (francs CFA)	2 247 532 500	494 300 000	1 224 100 000	444 000 000	1 483 400 000	5 893 332 500

La répartition constatée par poste de dépense, pour la période 2014-2018, est la suivante :

- Coûts d'investissements : 55 %
- Coûts de fonctionnement : 29 %
- Coûts d'études : 13 %
- Coûts de formation : 3 %

La répartition constatée par programme de mise en œuvre du Plan de gestion, pour la période 2014-2018, est la suivante :

- Programme de surveillance et de LAB : 38 %

- Programme de zonage et d'aménagement : 25 %
- Programme de développement touristique : 20 %
- Programme de conservation et recherche : 8 %
- Programme d'implication des communautés locales : 9 %

5) Indicateurs de mise en œuvre et modalités de suivi

A. Définition des indicateurs de mise en œuvre et de suivi du PTBQ

Les indicateurs de mise en œuvre et de suivi du PTBQ ont été définis et intégrés directement à la matrice du PTBQ, présenté dans la partie précédente du document.

Pour chaque activité, il a été défini un indicateur de résultat, permettant de s'assurer de la bonne exécution de l'activité, dans le temps et le budget impartis.

L'objectif de cette série d'indicateurs étant de vérifier la bonne réalisation du PTBQ sur la période 2014-2018 et de pouvoir s'assurer de la performance des équipes de conservation sur le terrain.

En outre, le suivi des indicateurs permettra également de définir de nouveaux objectifs pour les futurs plans de gestion, toujours plus en phase avec les réalités du terrain.

B. Modalités de suivi du PTBQ

Chaque chef de service aura à sa charge la réalisation de son PTBQ, dans le temps et le budget impartis.

Il devra s'assurer de la bonne exécution de chaque activité sur le terrain et compilera les informations nécessaires pour pouvoir informer l'indicateur relatif à l'activité.

Ces données seront compilées dans des rapports d'activités, mensuel et annuel, qui seront transmis au Conservateur du Parc National. Ces derniers transmettront, suite à validation, ces résultats au « service suivi-évaluation » de l'ANPN centrale.

Bibliographie

- Agence Nationale des Parcs Nationaux, Avril 2009.** Atelier de zonage du Parc National de Pongara. *Rapport final*
- Agence Nationale des Parcs Nationaux, Avril 2010.** Plan de gestion du Parc National de Pongara : 2011-2014. *Draft*
- Aventures Sans Frontières, Mai 2011.** Constat - Etat des lieux : Pylone Airtel Gabon dans le Parc National de Pongara
- Aventures Sans Frontières, 2010.** Gestion locale des ressources naturelles. *Parc National de Pongara-Gabon.*
- Aventures Sans Frontières, Partenariat Tortues Marines, WCS, Juillet 2011.** Les billes de bois sur la plage de Pongara : une menace sur un site de ponte primordial pour les tortues marines. *Rapport final.*
- Aventures Sans Frontières, Partenariat Tortues Marines, WCS, Mars 2008.** " Protection des tortues marines contre la pollution lumineuse "- *Rapport intermédiaire d'activités.*
- Aventures Sans Frontières (ASF), 2007.** Etude socioéconomique, La filière viande de brousse dans le parc national de Pongara. *Rapport technique.*
- Aventures Sans Frontières (ASF) 2002.** Conservation des tortues marines et étude des mammifères marins. *Rapport technique.*
- Bourgeois, S., 2007.** Etude du succès reproductif de la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) sur la plage de Pongara au Gabon : devenir des nids et orientation des nouveau-nés. *Thèse Doct. Vét., Maison-Alfort, France.*
- Brainforest, Avril 2010.** La gestion des ressources naturelles par les communautés de Makok, Oveng, Pointe-Denis, Ebello, Matek Mavi, Bisso Binam et Chinchoua, à l'intérieur et dans la périphérie du Parc National de Pongara. *Rapport final*
- Brainforest, Avril 2010.** Projet de cartographie participative dans le Bassin du Congo : Rapport synthèse des activités dans la province de l'estuaire (rive Gauche, périphérie et intérieur du Parc de Pongara). *Rapport final*

Caroline R. Weir¹, Koen Van Waerebeek, Thomas A. Jefferson & Tim Collins, Octobre 2010. West Africa's Atlantic humpback dolphin (*Sousa teuszii*): endemic, enigmatic and soon Endangered ? *African Zoology* 46(1) pp. 1-17.

Christy, P., 1992. Notes sur des migrateurs paléarctiques observés sur le littoral gabonais. *L'Oiseau et RFO* .

Conservation international – International institute of tourism studies, Avril 2005. Atelier et session de formation en écotourisme- Libreville, Gabon. Rapport d'étude.

Gilles Dauby, Août 2007. Etude floristique et biogéographique du Parc National de Pongara. *Mémoire présenté pour l'obtention du Diplôme d'Etude Approfondie en biologie végétale.*

Marius, C., 1971. Note sur les sols de mangroves de l'estuaire du Gabon. *ORSTOM, Libreville.*

Ministère de l'économie, du commerce, de l'industrie et du tourisme, Mars 2010. Eléments de stratégie pour le développement du tourisme au Gabon. Plan d'actions : 2010-2015.

RAPAC, Octobre 2007. Fiche signalétique du Parc National de Pongara-Gabon.

République Gabonaise – Wildlife Conservation Society, 2007. Vision pour le Gabon : le tourisme, les parcs et le Développement Durable au 21^{ème} siècle. Financement : République Gabonaise, WCS, Fondation Gordon and Betty Moore, Total Gabon et Edith McBean.

US Forest Service – J.Neary, L.Machnik, M.Edwardsen, R.Kates. Janvier 2009. Gabon national policy development for nature based tourism.

Wildlife Conservation Society – B. Voisin, R. Calaque, C .Tchemenbela. Octobre 2009. Etude de faisabilité d'un projet de renforcement des acteurs privés du secteur écotouristique au Gabon. Financement AFD.

Wildlife Conservation Society – J. Bergeron, R. Calaque. Juin 2007. « Professionnalisation du métier d'écoguide. Etablissement d'un référentiel de métier d'écoguide ». Financement WCS-PFIT-UNESCO-MAE-ENEF.

Wildlife Conservation Society – S. Latour. Août 2006. Recensement d'éléphants et de grands singes dans le Parc National de Pongara-Gabon. *Rapport technique.*

Wildlife Conservation Society (WCS), Vande weghe, J.P., 2005. Akanda et Pongara, les parcs nationaux du Gabon.

Actions du Plan Stratégique Gabon Emergent pris en compte par le Plan de Gestion du Parc National

Axes stratégiques	Domaines	Objectifs stratégiques	Plans Sectoriels (PS) et Programmes Phares (PP)	Actions
Axe 1 : La consolidation des fondations de l'émergence	1. Développement Durable	OS1 Instaurer un nouveau modèle de développement qui intègre le bien-être humain, l'équité sociale, la croissance durable et la conservation environnementale	<p>P1 Programme Phare Connaissance et Préservation des Ressources Naturelles</p> <p>P2 Programme Phare Planification Stratégique et aménagement du territoire</p>	<p>a.2 Inventaires forestiers</p> <p>a.3 Inventaires des ressources halieutiques et des écosystèmes aquatiques</p> <p>a.8 Aménagement du territoire et plans de développement régionaux</p>

			<ul style="list-style-type: none"> a.9 Plan National d'affectation des terres a.10 Promotion et diffusion du nouveau paradigme de développement durable du Gabon Emergent a.12 Elaboration du bilan carbone du Gabon a.13 Lutte contre la pollution et les nuisances
		P.3 Plan Climat	
	OS2 Développer les données de bases permettant de construire un système d'information national cohérent	P.5 Programme Phare Grands Registres de l'Etat	a.18 Plan National Géomatique
2. Gouvernance			
	OS3 Aligner le cadre Institutionnel au PSGE	P.8 Plan Sectoriel Affaires Etrangères	a.32 Maitrise de l'espace maritime
	OS6 Offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale	P.14 Plan Sectoriel Education	a.59 Cité Verte de l'Education et du Savoir
3. Capital Humain			a.62 Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) a.64 Qualité de la recherche et de la vie scientifique

Axe 2 : La diversification des piliers de croissance	5. Gabon Vert	OS10 Gérer durablement la forêt gabonaise et positionner le Gabon comme un leader mondial du bois tropical	P.17 Plan Sectoriel Forêt-Bois	a.82 Gestion durable des écosystèmes forestiers et aquatiques
	7. Gabon des services	OS16 Positionner le Gabon comme une destination de référence en matière de tourisme durable	P.23 Programme Sectoriel Tourisme	a.119 Formation aux métiers du tourisme et de la restauration
Axe 3 : La prospérité partagée	8. Prospérité Partagée	OS18 Mettre en place des services de santé de qualité pour tous	P.25 Plan Sectoriel Santé	a.133 Mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique
		OS21 Promouvoir l'accès à l'emploi et lutter contre l'exclusion	P.28 Plan Sectoriel Emploi, Protection Sociale, Dialogue Social	a.154 Promotion de l'emploi a.155 Création d'une facilité d'entrepreneuriat social